

Paris le 6 juin 2014

Madame Sylvia PINEL
Ministre de l'Egalité des territoires et du
Logement
72, rue de Varenne
75700 Paris

Madame la Ministre

Patrimoine-Environnement
reconnue d'utilité publique
par décret du 27 août 1970
20 rue du Borrégo 75020 PARIS
Tél. : 01 42 67 84 00
www.patrimoine-environnement.fr

REMPART
Union des associations pour la
Réhabilitation
et l'Entretien des Monuments
et du Patrimoine Artistique
reconnue d'utilité publique
par décret du 13 juillet 1982
1 rue des Guillemites, 75004 PARIS
Tél. : 01 42 71 96 55
www.rempart.com

Maisons Paysannes de France
reconnue d'utilité publique
par décret du 20 mars 1985
8 passage des Deux-Sœurs, 75009 PARIS
Tél. : 01 44 83 63 63
www.maisons-paysannes.org

Nous avons pris connaissance de votre déclaration récente sur les objectifs de construction que vous fixez à votre ministère pour les prochaines années.

Nous avons regretté que vous n'évoquiez pas parmi les possibilités de mise à disposition de logements la remise aux normes des milliers de logements vacants parce que indignes ou en mauvais état qui existent dans les centres villes anciens et dans le monde rural.

Vous le savez certainement : la restauration du bâti ancien a de multiples avantages par rapport à la construction neuve :

- être plus économe en matière première et CO2
- préserver l'espace foncier et donc directement, ou indirectement, agricole, qui est une priorité annoncée.
- éviter la multiplication de l'habitat dispersé nécessitant de nouvelles infrastructures (par exemple de routes, consommatrices d'espaces, de CO2 pour la construction, mais aussi de carburants et CO2 à l'utilisation)

et ainsi :

- participer plus efficacement au développement durable, priorité depuis le Grenelle de l'Environnement
- contribuer moins à l'augmentation du prix du m2 foncier et donc à la pression foncière et au prix de revient des logements, annoncé comme une priorité.

Mais aussi :

- être plus consommatrice de main d'œuvre et d'emplois,
- éviter la désertification des centres villes et de ses petits magasins et artisans, porteurs de plus d'emplois que les grands magasins périphériques.

et ainsi contribuer plus activement et efficacement à la diminution du chômage, que le Président de la République a annoncé comme une priorité.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, aux assurances de notre haute considération.

Kléber Rossillon
Président de Patrimoine-
Environnement



Henri de Lépinay
Président de l'Union Rempart



Georges Duménil
Président de Maisons Paysannes
de France

